Norvège : les policières peuvent porter le hijab

20/08/2010 à 17h03

En Norvège, un tribunal administratif conclut qu'il est illégal d'interdire le hijab dans la police. Agir de la sorte, conclut-il, viole les lois sur la liberté de religion et l'égalité des chances.

La société est multiculturelle et diverse, et la police devrait aussi illustrer cette diversité, précisément pour conserver la confiance » de la population.

Bannir le port du foulard islamique, précise le tribunal pour l'égalité, a pour effet de priver une certaine catégorie de femmes d'accéder à un emploi dans la police. « L'objectif officiel est que la police soit le miroir de la société norvégienne », écrit le tribunal. « La société est multiculturelle et diverse, et la police devrait aussi illustrer cette diversité, précisément pour conserver la confiance » de la population.

Le débat a surgi au grand jour en Norvège l'an dernier, après qu'une jeune musulmane eut exprimé son souhait d'intégrer la police avec son hijab. Le gouvernement de centre gauche avait décidé d'autoriser le foulard islamique, avant de faire volte-face sous la pression populaire.

La droite populiste, principale force d'opposition, avait notamment dénoncé « l'islamisation progressive » du pays. Le plus important syndicat policier s'y était aussi opposé en plaidant en faveur de la neutralité de l'uniforme.

« Le foulard islamique affaiblirait certes quelque peu la neutralité de l'uniforme », a concédé la présidente du tribunal pour l'égalité, Trude Margrethe Haugli, dans une entrevue accordée à l'AFP. « Mais c'est un moindre prix à

payer par rapport au respect des principes d’égalité et de liberté de religion ».

Le ministère de la Justice, qui peut théoriquement choisir d’ignorer l’avis du tribunal, n’a pas commenté la décision.

AFP – Radio Canada – Illustration : policière britannique

(merci à Roger)